

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 10 décembre 2024, à 14h54, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que madame la conseillère Dany Plante, participante à distance, formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Sont absents, monsieur Xavier Bouhy de même que mesdames Patricia Bolduc et Nancy Lessard.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière trésorière pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 244 600 \$ **(R)**
4. Adjudication de contrat des règlements d'emprunt 185-2020, 186-2020 et 187-2020 **(R)**
5. ~~Avis de motion et dépôt du projet de règlement 268-2024 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc, eaux usées et assainissement~~ **(R)**
6. Abrogation résolution no. 2024-12-283 concernant l'aide financière à la CDI **(R)**
7. Adoption du règlement no. 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage «vente au détail de véhicules et d'embarcations (53)» dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73 **(R)**
8. Révision du traitement et modification au contrat – directrice générale **(R)**
9. Période de questions **(I)**
10. Levée de la séance **(R)**

2024-12-303

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2024-12-304

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point numéro 5.

ADOPTÉE

2024-12-305

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 244 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 244 600 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
185-2020	250 600 \$
186-2020	211 200 \$
187-2020	782 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 185-2020, 186-2020 et 187-2020, la Municipalité de Saint-Victor souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon, et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	41 200 \$	
2026.	42 800 \$	
2027.	44 600 \$	
2028.	46 500 \$	
2029.	48 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 021 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 185-2020, 186-2020 et 187-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2024-12-306

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 185-2020, 186-2020 ET 187-2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2024, au montant de 1 244 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 200 \$	3,70000 %	2025
42 800 \$	3,70000 %	2026
44 600 \$	3,70000 %	2027
46 500 \$	3,70000 %	2028
1 069 500 \$	3,70000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,70000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS
DE LA BEAUCE

41 200 \$	3,75000 %	2025
42 800 \$	3,75000 %	2026
44 600 \$	3,75000 %	2027
46 500 \$	3,75000 %	2028
1 069 500 \$	3,75000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,75000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 200 \$	3,30000 %	2025
42 800 \$	3,35000 %	2026
44 600 \$	3,40000 %	2027
46 500 \$	3,45000 %	2028
1 069 500 \$	3,50000 %	2029

Prix : 98,54100 Coût réel : 3,83855 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Madame Dany Plante, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2024 au montant de 1 244 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 185-2020, 186-2020 et 187-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire, et Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ce dit renouvellement.

ADOPTÉE

2024-12-307

ABROGATION RÉSOLUTION NO. 2024-12-283 CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE À LA CDI

ATTENDU QUE la résolution no. 2024-12-283 sur l'aide financière à la CDI;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution no. 2024-12-283 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'abroger la résolution #2024-12-283 sur l'aide financière à la CDI.

ADOPTÉE

2024-12-308

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 264-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE «VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES ET D'EMBARCATIONS (53)» DANS LA ZONE I-73 ET DE PRÉVOIR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 novembre 2024 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remis aux membres du conseil, au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement. Tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture séance tenante ;

ATTENDU QUE le règlement a été mis en ligne sur le site internet de la municipalité 72 heures préalablement à la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du conseil municipal ;

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le règlement no. 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « Vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73.

ADOPTÉE

2024-12-309

RÉVISION DU TRAITEMENT ET MODIFICATION AU CONTRAT – DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE le contrat de travail de Madame Carole-Anne Jacques est révisé annuellement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de réviser le traitement tel que décrit dans le contrat de travail de Madame Carole-Anne Jacques.

ADOPTÉE

2024-11-310

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 14h59.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale
/Greffière-trésorière